

# Attestation de littératie en intelligence artificielle

Article 4 du règlement (UE) 2024/1689 - Établie le 20 mai 2026

**Document généré par intelligence artificielle (article 50, règlement UE 2024/1689)**

Une relecture humaine est requise avant tout usage opérationnel ou juridique

## Préambule

La présente attestation est délivrée par la société Boucherie Charcuterie Dupont SARL, immatriculée sous le numéro SIRET 12345678901234, en application de l'article 4 du règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle.

Elle atteste qu'à la date indiquée ci-dessous, le bénéficiaire identifié a suivi un programme de littératie en intelligence artificielle adapté à son contexte professionnel et a validé l'ensemble des évaluations associées.

## 1. Identification du bénéficiaire

Nom et prénom	Marie Dupont
Profil	Dirigeant / Représentant légal
Fonction au sein de l'entité	Présidente
Adresse email	marie@boucherie-dupont.fr

## 2. Identification de l'entité employeuse

Raison sociale	Boucherie Charcuterie Dupont SARL
Numéro SIRET	12345678901234
Adresse du siège	

## 3. Programme de littératie suivi

Le programme de littératie comprend 5 module(s) couvrant les sujets suivants :

### 3.1 - L'AI Act en 4 minutes

Le cadre, les échéances, les sanctions

Durée pédagogique	4 minutes
Score obtenu au quiz	3 / 3
Date de validation	16/05/2026

### 3.2 - Déployeur, fournisseur, ou les deux ?

Comprendre votre statut juridique

Durée pédagogique	4 minutes
Score obtenu au quiz	3 / 3
Date de validation	17/05/2026

### 3.3 - Les 4 niveaux de risque expliqués

La classification pyramide AI Act

Durée pédagogique	5 minutes
Score obtenu au quiz	2 / 3
Date de validation	18/05/2026

### 3.4 - Mes obligations concrètes au quotidien

*Ce que vous devez réellement faire*

<b>Durée pédagogique</b>	4 minutes
<b>Score obtenu au quiz</b>	3 / 3
<b>Date de validation</b>	19/05/2026

### 3.5 - Gérer un incident IA dans mon entreprise

*Réagir vite et bien*

<b>Durée pédagogique</b>	4 minutes
<b>Score obtenu au quiz</b>	3 / 3
<b>Date de validation</b>	20/05/2026

## 4. Modalités de validation

Pour chaque module, le bénéficiaire a parcouru l'intégralité du contenu pédagogique, puis a répondu à un questionnaire de validation des acquis.

Le seuil de validation est fixé à 70 % de réponses correctes par module. En cas de score insuffisant, le bénéficiaire est invité à reprendre le module avant validation finale.

Les résultats individuels sont conservés dans le coffre-fort numérique de l'entité, opposable en cas de contrôle.

## 5. Engagement du bénéficiaire

Par la présente, le bénéficiaire reconnaît :

- avoir pris connaissance des règles fondamentales d'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre professionnel ;
- avoir compris les obligations issues du règlement (UE) 2024/1689 applicables à son employeur en tant que déployeur de systèmes d'IA ;
- avoir compris les bonnes pratiques de protection des données dans l'usage des outils d'IA externes ;
- avoir compris l'obligation de relecture humaine systématique des contenus générés par IA ;
- avoir compris l'obligation de transparence vis-à-vis des personnes interagissant avec un système d'IA ;
- s'engager à respecter la politique d'usage de l'IA et la charte salariés en vigueur dans son entité employeuse.

## 6. Effet et conservation

Cette attestation est délivrée à titre individuel et nominatif. Elle est conservée par l'employeur dans le cadre de la documentation de conformité AI Act, et peut être présentée en cas de contrôle par toute autorité compétente.

Le bénéficiaire en reçoit une copie pour ses propres archives. La conservation est garantie pour une durée minimale de cinq années à compter de la date d'établissement.

La présente attestation ne dispense pas d'une formation continue : l'évolution rapide des outils et de la réglementation impose un effort permanent d'actualisation, à raison d'au moins une session annuelle.

---

*Signature*

**Boucherie Charcuterie Dupont SARL**

SIRET 12345678901234

Représentant légal

---

Fait à \_\_\_\_\_ le 20 mai 2026